



Date : 2 février 2021

Titre : Audit énergétique et évaluation de faisabilité du microréseau de l'Ambassade du Canada en Haïti

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 21-178705

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document d'appel d'offre susmentionné.

Questions & Réponses # 2

- Q1.** « Dans le cadre d'un consortium, les expériences de l'entreprise (Section CS4 Exigences obligatoires) sont-elles mandatoires pour tous les membres du consortium ? Est-ce qu'il est possible de créer un consortium où chacun des membres a son domaine d'expertise (audits énergétique vs. Conception des mini-réseaux) ? »
- A1.** Il n'est pas nécessaire que chaque membre de l'équipe de projet ait une expérience à la fois des audits et des microréseaux, tant que les deux composantes sont suffisamment couvertes par l'équipe de projet dans son ensemble. Veuillez noter que, conformément à la section 4.3, « Les personnes chargées de l'exécution des travaux devront détenir les certifications professionnelles appropriées et être pleinement autorisées à exercer en Amérique du Nord » (États-Unis et/ou Canada). Cela signifie que les ingénieurs / techniciens qui effectuent les calculs et réalisent l'audit et la faisabilité du microréseau doivent posséder les certifications professionnelles appropriées. Chaque personne est tenue responsable des décisions et des recommandations fournies. Un consortium ne doit pas nécessairement être avec une autre entreprise mais peut également être avec une petite firme d'ingénieurs / experts dans les domaines que nous avons demandés.
- Q2.** « En ce qui concerne les Attestations et Permis (Section CS4 Exigences obligatoires), tout le personnel doit être autorisé à exercer en Amérique du Nord ou s'agit-il seulement du personnel déployé en Haïti pour les audits énergétiques? Une entreprise européenne peut-elle soumissionner à cet appel d'offre ? »
- A2.** Conformément à la section 4.3, « Les personnes chargées de l'exécution des travaux devront détenir les certifications professionnelles appropriées et être pleinement autorisées à exercer en Amérique du Nord » (États-Unis et/ou Canada) afin que les consultants connaissent les codes canadiens de la construction et de l'électricité afin de répondre aux exigences minimales du Code du travail canadien. Veuillez vous référer à l'addenda 001 pour plus d'information. Nous tenons également à préciser ici que la visite / les visites des lieux ne porteront pas uniquement sur la partie audit énergétique, mais aussi sur l'évaluation de la faisabilité du microréseau.
- Q3.** « Nous sommes intéressés à répondre à cet appel offre. L'appel d'offres est-il ouvert à une entreprise canadienne sans présence locale en Haïti ? »
- A3.** Oui, cette demande de propositions est ouverte à toutes les entreprises qui peuvent satisfaire les critères obligatoires énoncés à la Section CS4 Exigences obligatoires de la demande de propositions et qui peuvent fournir les services décrits dans l'énoncé des travaux (Annexe A de la demande de propositions).



- Q4.** « Puisque la date de clôture actuelle du 15 février tombe sur le jour de la famille, est-ce que le MAECD envisage de prolonger la date de clôture par quelques jours pour l'audit énergétique et évaluation de faisabilité du microréseau de l'Ambassade du Canada en Haïti (numéro de demande de soumissions : 21-178705; Numéro de projet : G-PRNCE-500.1.01) ? »
- A4.** Le jour de la Famille est un jour férié n'est pas observé par des employés du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale (RCN). En raison de cette situation et de la nécessité de commencer le travail dès que possible, la date limite de soumission demeurera le 15 février 2021, à 14h00 (HNE).

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.